

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS**« Aujourd'hui, il faut anticiper des choses pour l'automne »**

Johann Baranger, maire, a ouvert le dernier conseil municipal en informant les élus que le prochain serait à la rentrée de septembre. « *Aujourd'hui, il faut anticiper des choses pour l'automne.* »

Comme à l'habitude, les représentants des commissions communales et intercommunales ont fait le tour de l'avancée des projets en évoquant la rédaction d'un mémento. « *L'idée est de faire un mémento de l'ensemble des services médicaux, administratifs, commerces et artisans.* » Un dépliant pratique accompagnera le prochain bulletin municipal.

Martin Moreau, de la commission association, précise : « *Les nouvelles structures sportives prévues au city-stade sont en cours d'installation, mais le délai a été rallongé de 15 jours.* » Une étude de faisabilité pour une salle de sport est en cours. « *C'est un projet qui se ferait à long terme. Ce serait une structure légère, qui pourrait venir en complément de celle de Mazières. Petite, pas très haute, avec un coût moins élevé.* »

Un terrain de padel, est à l'étude : « *un sport un peu nouveau, entre le tennis et le squash. Il s'installerait près du terrain de tennis.* »

Voirie. Des rencontres sont en

cours avec les concessionnaires pour l'enfouissement des réseaux sur le site du Poirier. « *C'est un chantier important qui pourrait commencer en 2023.* » La réfection de la voirie, rue de la Gare, est confiée à l'entreprise mTP pour un montant de 3 772,80 € TTC.

Travaux. Dans le cadre du projet Alvéole, l'aménagement d'un abri pour les vélos, espace Paul-Pelletier, va être réalisé par l'entreprise Abricyclette. 12 places, pour un coût de 14 213 €. Reste à charge pour la commune : 5 813 €.

Maison des assistantes maternelles. Un groupe porteur de projet répond aux attentes. « *Si nous continuons, on partirait sur un avant-projet en septembre. On verra au prochain conseil si on va plus loin.* » Estimatif de l'esquisse pour un total de 369 094 €.

Environnement. Acceptation de l'enquête publique, autorisation pluriannuelle, prélèvement d'eau. Mutualisation de l'utilisation de matériels agricoles : « *Nous proposons d'envisager l'achat d'une nacelle autonome sur le budget 2022, qui pourrait être amorti dans le cadre de la mutualisation agricole.* » La commune de Mazières est dans la convention de mutualisation.